PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CONSEIL MUNICIPAL
27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-264

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.
ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.
REPRESENTE(S) : Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE , Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL
ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Marie BACH.
ABSENT(S) : Monsieur Roger TALLAGRAND.
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

= =

A/Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un espace paysager rue des Sitges et ses abords, dans le cadre du Fonds vert.

M. David TRANCHECOSTE expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour les travaux de création d'un espace paysager rue des Sitges et ses abords (quartier Catalunya).

Il s'agit de réaménager un espace vert existant (rue des Sitges) et de créer un nouvel espace public (rue LLansa) afin d'offrir aux habitants un ilot de fraicheur en accès libre. Ces espaces seront reliés entre eux par des cheminements piétonniers arborés afin de créer une continuité paysagère.

La ville de Perpignan a pour ambition d'intégrer de plus en plus d'espaces verts, avec une gestion différenciée de ces espaces pour répondre aux enjeux écologiques et économiques. Les projets intègrent des travaux de désimperméabilisation des sols, de végétalisation, de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement, et d'infiltration des eaux.

Les travaux d'aménagement de ce parc arboré et son extension vers la rue Llansa sont estimés à 278 944.30 € hors taxes.

La Ville sollicite une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert, à hauteur de 139 000 €, soit environ 50 % de la dépense.

Pour ce quartier à forte densité, cette opération constitue une solution d'adaptation au changement climatique fondée sur la renaturation des villes (Axe 2).

Le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert.
2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUÏ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

====== ==========

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230927-J79480-DE-1-1
Accusé reçu le : 11 OCT. 2023
Affiché le : 11 OCT. 2023

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire l'Adjoint délégué

Plan général des aménagements prévus

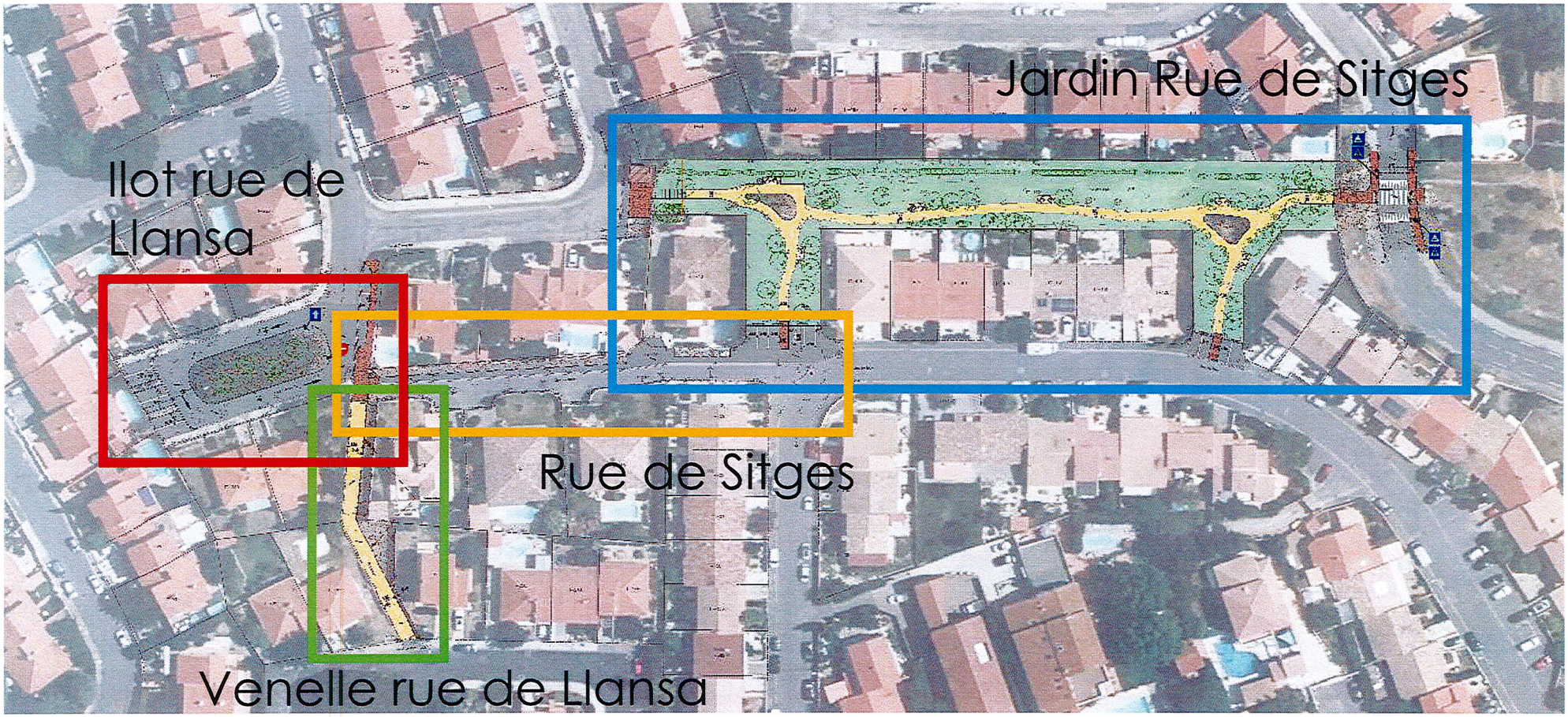

pour être annexé à la délibération

Conseil Municipal en date du 27 SEP. 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

David TRANCHECOSTE

Plan général des aménagements prévus

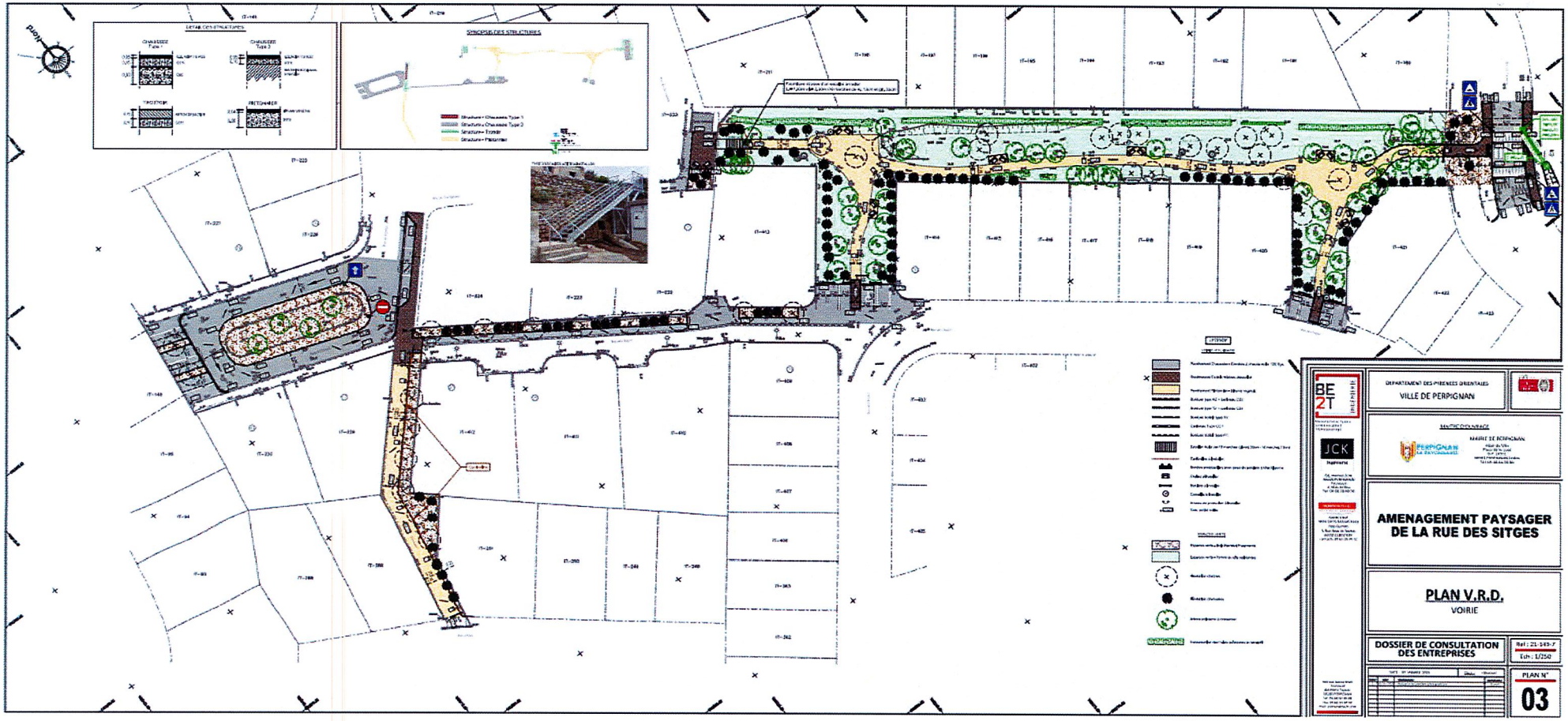

Etat des Lieux

Jardin Rue de Sitges

- Entrée de puis la Rue de Valencia non aménagée et non accessible
- Revêtements dégradés
- Absence de liaison piétonne vers et entre les espaces
- Manque de végétation

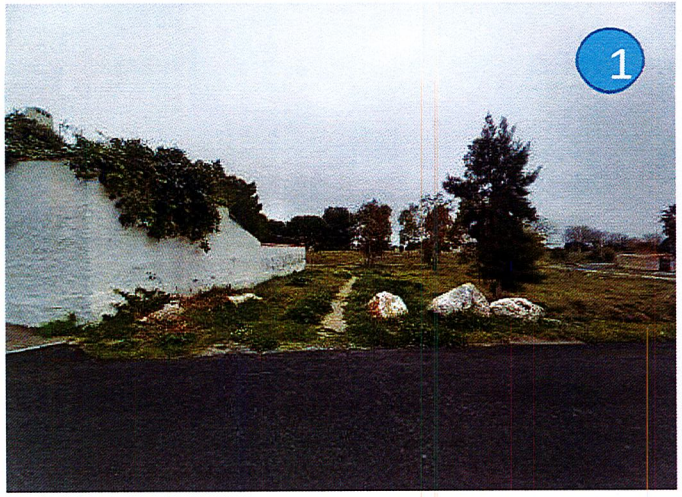

Etat des Lieux

Jardin Rue de Sitges

- Cheminements dégradés
- Végétation vieillissante et à renforcer
- Jardin qui finit en impasse(surplombé par la rue de Tarragona)
- Eclairage public obsolète au droit des stationnements
- Non-conformité de l'accessibilité au jardin.

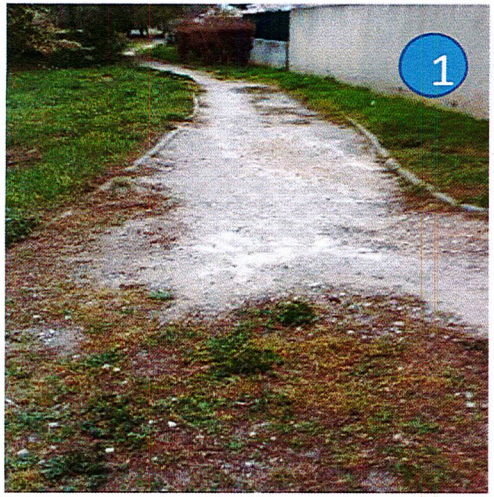

depuis la rue de Tarragona vers le jardin

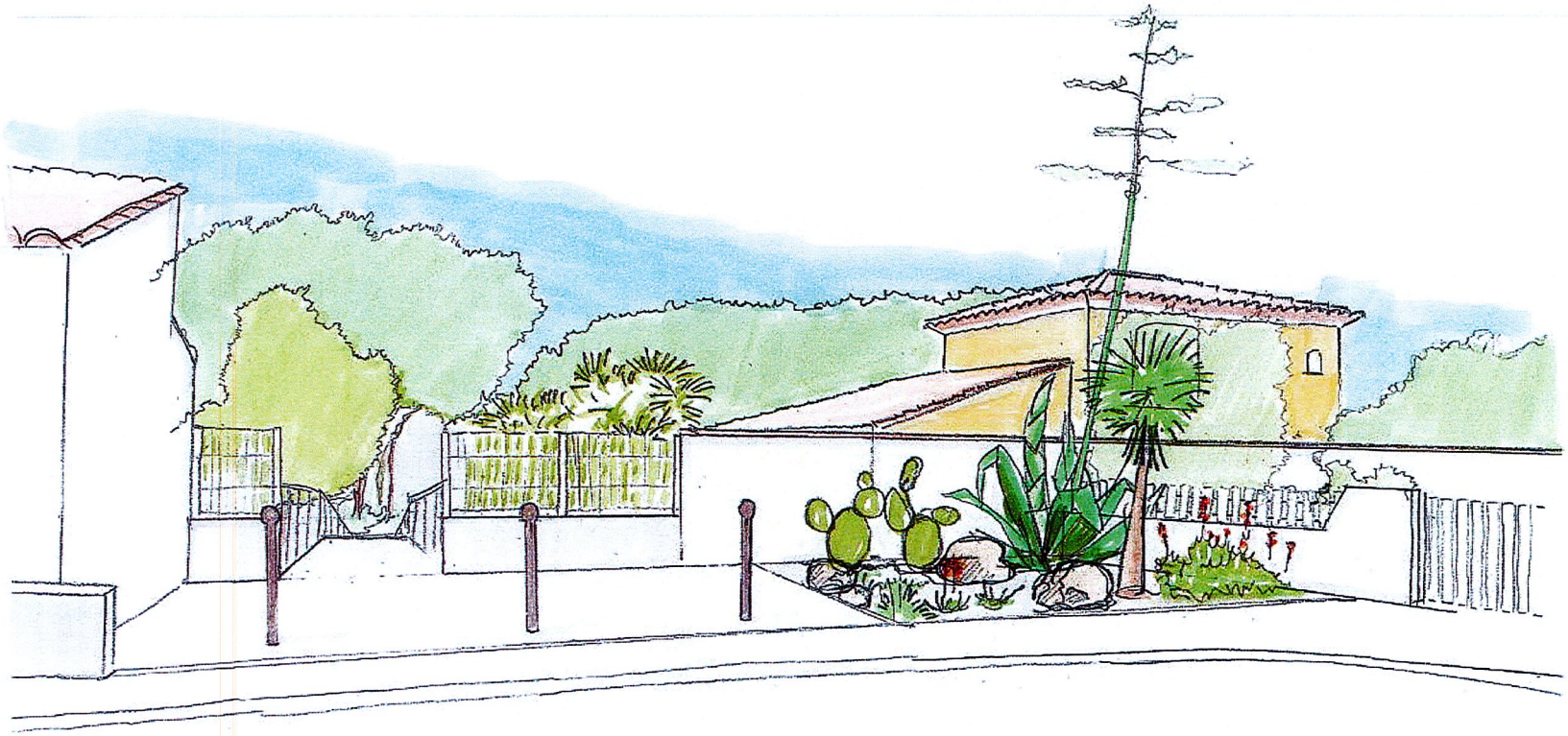

Etat des Lieux

Venelle rue de Llansa – Rue d'Olot

- Venelle très large
- Revêtement dégradé
- Absence de plantations
- Mobilier non conforme

Visuel de l'aménagement proposé

Venelle rue de Llansa – Rue d'Olot

depuis la rue d'Olot vers la rue de Llansa

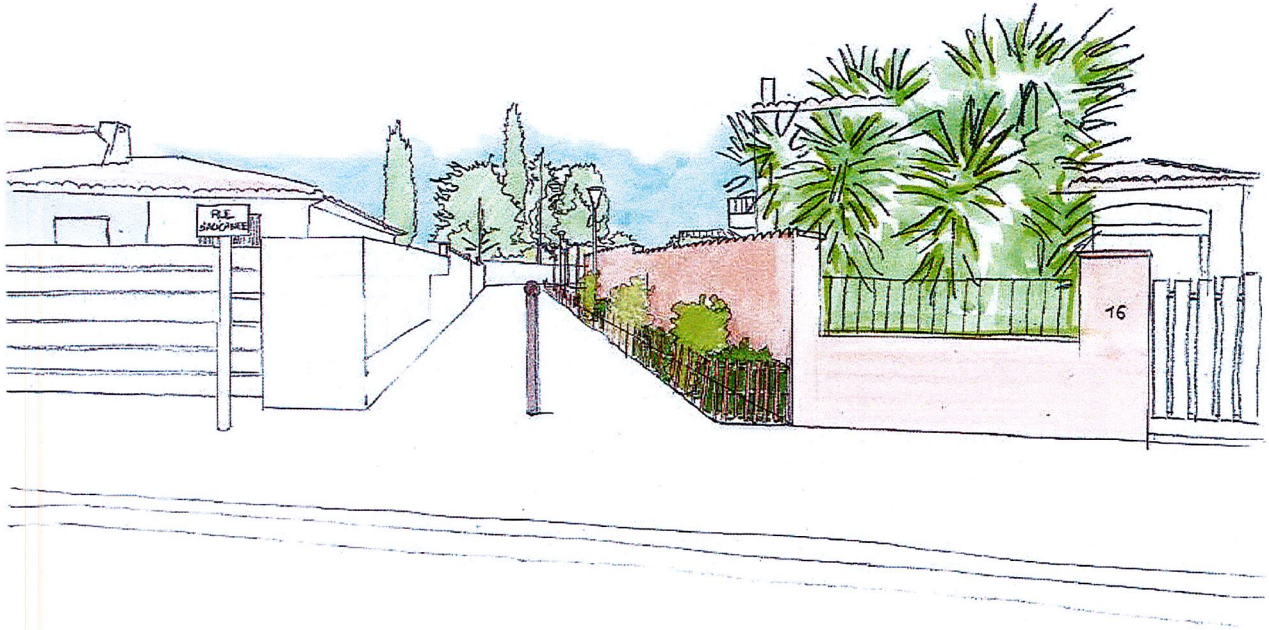

Etat des Lieux

Ilot rue de Llansa

- Zone de stationnement non arborée, au revêtement dégradé et non marquée
- Revêtement dégradé aux abords de l'ilot par les racines des Pins
- Eclairage Public obsolète